

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE  
DE  
THORIGNY-sur-OREUSE

89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 30 juin 2016 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h00, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice (arrivée de M. Dino GONCALVES à 20h30) à l'exception de Mme Isabelle THIESSON (excusée – pouvoir de vote à Mme Monique FRIED) M. Jean – Paul KOLECESKA (excusé – pouvoir de vote à Mme Brigitte SAVOURAT). M. Alain CORNE. Mme Céline LEBOIS (excusée, pouvoir de vote à M. Pierrick BARDEAU).

Secrétaire de séance : M. Christophe CHAUVOT.

Le Secrétaire de séance donne lecture du procès – verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Avant de passer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour retirer de l'ordre du jour le 2<sup>ème</sup> point, à savoir « Création de 2 postes d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe (besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dont le recrutement interviendra si besoin seulement) ».

Le Conseil Municipal, pensant que cette création n'est pas urgente, donne son accord de retrait à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande, également, au Conseil Municipal si, l'ordre du jour n'étant pas chargé, la parole sera donnée au public. Le Conseil Municipal répond affirmativement.

### ORDRE DU JOUR :

**Tarifs cantine 2016-2017** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, établit ainsi qu'il suit les tarifs suivants pour l'année scolaire 2016-2017 :

- Pour le 1<sup>er</sup> enfant et par repas : 3.30€
- Pour le 2<sup>ème</sup> enfant et par repas : 3.10€
- Pour le 3<sup>ème</sup> enfant et par repas : 2.90€
- Par adulte : 5.70€
- Par enfant, par repas pour les élèves fournissant leur repas à la cantine pour raison médicale et bénéficiant de la surveillance du personnel : 1.50€

**Tarifs garderie 2016-2017** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, pour l'année scolaire 2016-2017, de reconduire ceux de l'année dernière, à savoir :

- T1 QF>1001= 2.00€ l'heure
- T2 : QF de 801 à 1000= 1.70€ l'heure
- T3 : QF de 651 à 800= 1.40€ l'heure
- T4 : QF de 401 à 650= 1.10€ l'heure
- T5 : QF de 0 à 400= 0.80€ l'heure
- A noter que la facturation est faite à la demie – heure.

Un tarif dégressif est appliqué à partir du 2<sup>ème</sup> enfant suivant le schéma suivant :

Ex 1<sup>er</sup> enfant =T1

2<sup>ème</sup> enfant=T2

A partir du 3<sup>ème</sup> enfant=T3

**Règlement intérieur cantine 2016 – 2017** : A l'unanimité, le Conseil Municipal, apporte une seule modification au règlement antérieur, à savoir : rajout de la mention « A rendre uniquement en Mairie » à la fin du 2<sup>ème</sup> paragraphe.

**Règlement intérieur garderie 2016-2017**:A l'unanimité, le Conseil Municipal apporte une seule modification au règlement antérieur, à savoir : **fermeture** de la garderie le soir à **18h45** au lieu de 19h.

**Rentrée scolaire 2016-2017 : admission des « très – petits »** :Le Conseil Municipal, vu l'accord de l'Inspection Académique et considérant que l'effectif actuel permet d'accueillir les très jeunes enfants, émet un avis favorable à l'accueil des enfants nés en 2013 et 1<sup>er</sup> semestre 2014 en section « très – petits » seulement le matin à la prochaine rentrée.

**Décision modificative N°1** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède aux modifications suivantes :

Section d'investissement : D2313 : - 2 900€

D1641 : +1 000€

D165 : +1 900€

**Demande de subventions –Travaux Eglise de Thorigny** : Sur proposition de M. le Maire et, par 17 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide de solliciter l'octroi de subventions auprès de l'Etat (DETR : 30% 17400€), les parlementaires, la DRAC, la Sauvegarde de l'Art Français (chacun pour 10% soit 5 800€x3), la Région (Plan de soutien aux bâtiments 20% soit 11 600€) pour un devis de travaux pour la consolidation des voûtes se montant à 58 000€ HT. hors honoraires d'architecte.

**Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne : projet rénovation EP hameau de La Borde** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée par le SDEY pour la rénovation de 14 lanternes au hameau de La Borde pour une participation communale de 3 940.25€ HT et autorise M .le Maire à la signer.

**Avis sur la fusion des syndicats des Eaux des Sources des Salles et Sens – Nord - Est** :

Par 15 voix favorables et 3 abstentions, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la fusion entre ces 2 syndicats.

**Préemption parcelles YD 7 et 8 à Vallières** :Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la préemption sur les parcelles YD 7 et 8.à Vallières lieu – dit « Temps perdu » sur environ 4m en façade pour la création d'un emplacement réservé.

**Acquisition parcelles AB 136 (75m2) et AB 242 (environ 1000m2) pour emplacement bassin anti feu à Fleurigny**; Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'acquisition, par acte administratif, des parcelles AB 136 (75m2) et 242 (environ 1000m2) au prix proposé par la Commune de 4,50€/m2 en vue de la création d'un bassin anti- feu.

Avant de passer la parole aux Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS :

M.Dino GONCALVES :

\* annonce la décision de la CCYN (198€ demandés à chaque passage pour le contrôle de l'assainissement non collectif) et pense que cela est élevé, particulièrement, pour les personnes âgées. M. le Maire est d'accord et rappelle que c'est une compétence de la CCYN...

\*dit qu'il faut renouveler notre demande de mise à disposition du tracteur de la CCYN.

Le prix de location est toujours de 20€ l'heure et est disponible mais pas son chauffeur actuellement !

\*informe le Conseil de la prochaine mise en place par la CCYN d'un arrêt pour le co-voiturage. Les communes sont appelées à réfléchir sur un endroit. Il suggère, dans les hameaux, les abris bus.

Mme Sabrina MAHTAL :

\* fait part de l'inquiétude des personnes âgées qui n'ont pas reçu leurs bons du legs Condaminé. M. le Maire lui explique le travail effectué actuellement par la Commission des Terres Agricoles à ce sujet.

\* demande la mise en place de poubelles dans les abris bus : M le Maire lui répond qu'elles vont être commandées.

Mme Marie-Neige ROUELLAT :

\*Revient sur sa demande relative aux murs du cimetière de Fleurigny : M. le Maire lui dit que ces travaux sont prévus cette année et qu'ils seront réalisés. Il souligne, à cette occasion, que la toiture de la mairie de Fleurigny fuit et qu'il faut également intervenir.

M. Lucien AYMONTIN :

\* Souligne que l'élagage des arbres a été correctement fait. En revanche, la sécurité n'était pas assurée. Le personnel a déjeuné sur place et le matériel était mal garé.

M le Maire souligne, à ce sujet, qu'il a rappelé à l'entreprise la mise en place de panneaux de danger aux abords du chantier.

Pour clôturer les interventions, M. le Maire signale : - que les travaux sur l'église de St Martin avancent très vite.

-que le Tambour va être prochainement distribué

- que l'organisation de la fête du 14 juillet est la

même que l'an dernier (retraite aux flambeaux, feu d'artifice le 13, animations sur les promenades le 14.)

Le Maire,



Pierrick BARDEAU